LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Monsieur Emile Meunier et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative au paiement de la redevance due par la SAS FREMOSC pour le terrain municipal du 17, avenue Junot (18e)

Depuis le 21 octobre 2024, la SAS FREMOSC occupe le terrain municipal du 17, avenue Junot. En contrepartie, la convention signée avec la Ville le 25 juillet 2023 l'oblige à verser une redevance annuelle de 60 000 euros hors taxes.

En réponse à notre question écrite n° 2026-04, la Ville a indiqué avoir appelé cette redevance le 21 avril 2026, pour un total de 131 835,62 euros couvrant les années 2024 à 2026. Elle précisait que le dossier était « en cours de traitement » en vue de son recouvrement par la Direction régionale des Finances publiques. Le 16 juillet, en séance, M. François Vauglin nous a fait la même réponse.

Ces réponses disaient que la redevance avait été réclamée. Elles ne disaient pas si elle avait été payée.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer si, à ce jour, la SAS FREMOSC a payé un seul euro des 131 835,62 euros qu'elle doit à la Ville.